

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 13: Anesthésie + ingénierie

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Principal objet à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués sia le 21 juin à Bâle, la révision des règlements sur les prestations et honoraires a été nettement approuvée. Comme l'a souligné Daniel Kündig, président de la sia, la priorité consiste maintenant à expliciter et faire appliquer le nouveau mode de calcul des honoraires.

Saluant la cinquantaine de participants à l'assemblée, Daniel Kündig a réaffirmé l'objectif de profiler davantage la sia dans le débat politique sur des thèmes précis. Les prochaines échéances d'un tel engagement porteront sur le soutien à la loi sur les architectes, ainsi qu'à un texte correspondant pour les ingénieurs, afin de promouvoir la clarté dans le domaine des titres et autorisations professionnelles.

Après avoir adopté à l'unanimité les comptes et le rapport annuel de la sia - en ayant pris acte du décalage entre comptes et budget en raison de recettes différées pour la vente des nouvelles normes de structures (Swisscodes) - les délégués ont accordé leur décharge à la direction.

Nouveaux règlements SIA sur les prestations et honoraires

Elaboré au cours des derniers mois par un groupe de travail ad hoc, le nouveau modèle pour le calcul du temps nécessaire comme base de l'offre d'honoraires doit assurer une transparence accrue des offres soumises aux mandants (voir contribution dans TRACÉS N° 11, du 11 juin 2003, p. 34). Hansjürg Leibundgut, membre de la direction de la sia et président du groupe de travail a expliqué dans le détail aux délégués le changement de paradigme visé par ce modèle. Le surcroît de valeur accordé aux descriptifs

des prestations est clairement porteur d'améliorations comme l'a souligné l'orateur. Quant à la sia, elle s'attachera à faire connaître et appliquer cette nouvelle manière de calculer des honoraires rattachés à des prestations définies, tant auprès des maîtres d'ouvrage importants du secteur public qu'auprès des investisseurs privés.

L'objectif principal visé par ces nouveaux règlements sur les honoraires implique aussi que les professionnels de la sia prennent l'habitude de discuter avec leurs clients des prestations exactes à fournir et pas seulement de rabais. Ayant apporté cette précision essentielle, Daniel Kündig a clôt le débat sur les RPH.

Les délégués de la sia ont alors adopté à l'unanimité les règlements révisés SIA 102, 103 et 108, qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2003. Avant mi-juillet encore, les membres bureaux de la sia recevront une préimpression de ces règlements avec la mise en évidence des modifications apportées et un commentaire explicatif, tandis que les textes révisés peuvent être commandés jusqu'à la fin de l'année en cours à un prix fortement réduit.

Les règlements SIA 104 (ingénieurs forestiers) et 110 (urbanistes) ont été adoptés dans la foulée et entreront aussi en vigueur au 1^{er} septembre 2003. Quant à la recommandation SIA 121 (Facturation des variations de prix par la méthode de l'indice spécifique d'ouvrage), elle a été transformée en règlement. Elle a également été approuvée à l'unanimité et mise en vigueur dès le 1^{er} juillet 2003.

Nouveau membre d'honneur et nouvelle société spécialisée

En reconnaissance de son important engagement dans la conception et l'élaboration des nouvelles normes de structure, le Prof. Dr Peter Marti de

l'EPFZ a été nommé membre d'honneur de la sia sous les applaudissements nourris de l'assemblée. Dans son allocution de remerciement, le professeur Marti a insisté sur le fait que la distinction ne saurait s'adresser à lui seul, mais concernait aussi toute l'équipe ayant contribué à mener à chef l'ambitieux projet des Swisscodes.

C'est encore à l'unanimité, que la Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP) a été acceptée comme nouvelle société spécialisée au sein de la sia. Elle sera rattachée aux deux groupes professionnels Sol/Air/Eau et Architecture, et la collaboration renforcée résultant de cette intégration constituera un enrichissement aussi bien pour la sia que pour la FSAP.

Fritz Suter, ingénieur civil EPFZ et responsable de la gestion des connaissances et de la réglementation aux CFF, a quant à lui été élu membre de la commission centrale des normes et règlements (CCR). Enfin, le règlement du Groupe spécialisé pour l'étude et la réalisation intégrées (GSI), adapté aux prescriptions du règlement de base concernant les sociétés spécialisées de la sia, a été entériné. Il ne reste ainsi que très peu de règlements de sociétés spécialisées qui doivent encore subir de telles adaptations.

Informations

Parmi les thèmes qui font actuellement partie des travaux de la direction, deux objets d'intérêt général ont été présentés. Un aperçu de la révision en cours de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) - qui est suivie par le bureau de berne (sia international) et dans laquelle la sia est impliquée au sein d'un groupe de travail de constructionsuisse - a été donné. Dans ce cadre, la passation des marchés doit en outre être améliorée par le biais d'une nouvelle recommandation sia couvrant

Outils pour l'application des nouveaux règlements sur les honoraires

usic Calculus est un outil électronique basé sur Excel, qui facilite en particulier la fixation des taux de rémunération horaire dans les petits bureaux d'étude et ceux de taille moyenne. Disponible sur CD-ROM, il est diffusé par l'*usic* et la *sia*. Quant aux contrats informatisés de la *sia*, ils seront également publiés sous une forme révisée.

Peter Marti - Membre d'honneur de la sia

En reconnaissance de ses exceptionnels mérites au service de la Société, l'assemblée des délégués a conféré le titre de membre d'honneur de la sia au professeur Peter Marti. Après avoir présidé la commission 162 pour les ouvrages en béton durant de nombreuses années, le professeur Marti a pris l'initiative des *Swisscodes* il y a quelque cinq ans. Son engagement et sa détermination ont présidé au lancement du plus vaste projet de normes de toute l'histoire de la Société. Une grande force de conviction alliée à une connaissance détaillée de la normalisation européenne lui ont permis de rallier ses collègues et d'importants organismes à son dessein. En sa qualité de président de la direction de projet, il a lui-même assuré la révision et la concordance des normes de structure de la *sia* et endossé la responsabilité d'atteindre l'objectif visé, ses qualités personnelles et son entregent contribuant largement à l'élaboration d'un remarquable recueil de normes fondamentales. Il a ainsi fait bénéficier la *sia* de son expertise et lui a beaucoup consacré de son temps aussi bien professionnel que privé. La *sia* remercie le professeur Marti de ses prestations hors du commun et le nomme membre d'honneur en témoignage de sa gratitude.

notamment les mandats d'étude, les concours de projets, ainsi que les appels d'offres pour des prestations, des fournitures et, le cas échéant, des réalisations.

Ensuite, Timothy O. Nissen a brossé l'état des travaux sur les normes contractuelles, soit les *Swissconditions* en cours d'élaboration. Celles-ci sont actuellement adaptées aux normes techniques à la lumière des résultats issus de la procédure de consultation. Les délais de publication prévus par rapport à la parution des nouvelles normes de structure - soit à une année d'intervalle - seront certainement tenus. S'exprimant au nom du groupe professionnel Architecture, Daniel Gerber a fait part de quelques objections en ce qui concerne notamment le rapport contractuel entre représentants du maître de l'ouvrage et architecte, le groupe professionnel Architecture souhaitant qu'il soit tenu compte de ces remarques dans la mouture aujourd'hui en voie d'élaboration.

Charles von Büren,
secrétariat général de la SIA

*Fin de la partie
rédactionnelle*

**travaux de forage
travaux de battage**

fondations

**enceintes
de fouilles**

**rabattements
de la nappe**



RISI

**les travaux spéciaux
de génie civil**

041 766 99 99 www.risi-ag.ch